



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1^{ER} MARS 2010,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Claude Chartier
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Gilles Patry

réunis sous la présidence de monsieur Jean-Robert Barnes, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2010-03-034

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} février 2010
- 4- Comptes à payer
- 5- Correspondance
- 6- Avis de motion de la présentation d'un règlement visant des travaux d'assainissement de la rue Jacob
- 7- Avis de motion de la présentation d'un règlement autorisant des travaux de climatisation au Centre du Tricentenaire
- 8- Avis de motion de la présentation d'un règlement de modification du règlement 2007-06 (programme de revitalisation)
- 9- Appel d'offres pour les services de laboratoire du projet du rang St-Pierre
- 10- Modification au règlement 2009-17
- 11- Adjudication d'une émission à la suite des demandes de soumissions publiques
- 12- Résolution de concordance
- 13- Résolution de courte échéance
- 14- Vente pour taxes
- 15- Modification de la résolution numéro 2009-11-206
- 16- Acquisition de matériel informatique
- 17- Congrès de la Corporation des officiers municipaux du Québec
- 18- Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec
- 19- Résolution d'appui aux Amis de la Vallée du Saint-Laurent
- 20- Publication d'une annonce dans le cahier spécial du Nouvelliste «MRC des Chenaux»
- 21- Varia - Cuisine collective
- 22- Période de questions.
- 23- Levée de l'assemblée

2010-03-035

ADOPTÉ unanimement

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

1^{ER} FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1er février 2010 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2010-03-036

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 1^{er} mars 2010 pour une somme n'excédant pas 191 493.18 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février est déposée.

Note

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT A
AUTORISER DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES SUR LA RUE JACOB ET UN EMPRUNT POUR LE
FINANCEMENT DESDITS TRAVAUX.**

Avis de motion est donné par monsieur Raymond Beaudry de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à autoriser des travaux d'assainissement des eaux usées sur la rue Jacob et un emprunt pour le financement desdits travaux.

Note

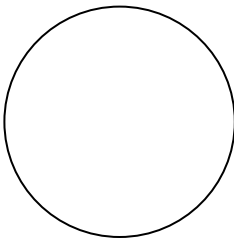
**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT A
AUTORISER DES TRAVAUX NECESSAIRES A LA
CLIMATISATION AU CENTRE DU TRICENTENAIRE ET UN
EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DESDITS TRAVAUX.**

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Patry de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à autoriser des travaux nécessaires à la climatisation au Centre du Tricentenaire et un emprunt pour le financement desdits travaux.

Note

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT A MODIFIER
LE REGLEMENT 2007-06 AFIN D'ETABLIR LES
CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE SUBVENTION POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE MAISON NEUVE**

Avis de motion est donné par monsieur Claude Chartier de la présentation, lors d'une prochaine assemblée du conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 2007-06 afin d'établir les conditions d'obtention d'une subvention pour la construction d'une



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

maison neuve.

2010-03-037

**APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE LABORATOIRE
DU PROJET DU RANG ST-PIERRE**

CONSIDÉRANT que des analyses de sol sont nécessaires pour compléter les plans et devis pour le projet d'amélioration des infrastructures de fourniture d'eau potable ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de devis a été soumis aux membres du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la municipalité de Champlain mandate la firme Pluritec pour faire les demandes de soumissions aux fournisseurs suivants :

Les Laboratoires Shermont
3120, rue Bellefeuille
Trois-Rivières QC G9A 5R5

LVM Technisol
1200, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 300
Laval QC H7S 2E4

Laboratoire de services spécialisés MBF ltée
2456, boulevard des Récollets
Trois-Rivières QC G8Z 3X7

ADOPTÉ unanimement

2010-03-038

MODIFICATION AU REGLEMENT 2009-17

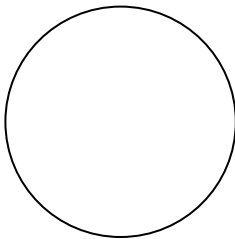
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE le règlement 2009-17 soit modifié par l'ajout du texte suivant à l'article 3 dudit règlement :

« L'immeuble visé par le présent règlement est constitué des parties de lots suivants P-76 et P-130, telles qu'elles apparaissent à la description technique préparée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, en date du 17 février 2010, numéro de minute 14697, dossier 58928, jointe au règlement 2009-17 pour en faire partie intégrante comme annexe A-1.

Le terrain de l'immeuble acquis sera utilisé pour permettre l'accès au Centre du Tricentenaire à partir de la rue Notre-Dame et le stationnement des véhicules des utilisateurs du centre communautaire qui est situé sur le terrain adjacent. Le bâtiment sera utilisé pour l'entreposage de matériel et équipements de la Municipalité».

ADOPTÉ unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2010-03-039

**ADJUDICATION D'UNE EMISSION A LA SUITE DES
DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04 et 2008-05, la Municipalité de Champlain souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

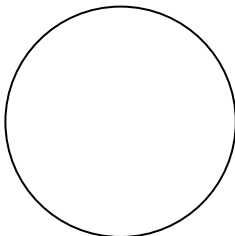
ATTENDU QUE la Municipalité de Champlain a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mars 2010, au montant de 2 026 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Champlain a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,87700	221 000	1,00000	2011	3,03454%
		228 000	1,50000	2012	
		235 000	2,15000	2013	
		243 000	2,60000	2014	
		1 099 000	3,00000	2015	
Financière Banque Nationale inc.	98,80000	221 000	1,05000	2011	3,04039%
		228 000	1,50000	2012	
		235 000	2,10000	2013	
		243 000	2,50000	2014	
		1 099 000	3,00000	2015	
RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,93100	221 000	1,10000	2011	3,05628%
		228 000	1,70000	2012	
		235 000	2,25000	2013	
		243 000	2,70000	2014	
		1 099 000	3,00000	2015	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,68400	221 000	1,00000	2011	3,08385%
		228 000	1,50000	2012	
		235 000	2,10000	2013	
		243 000	2,60000	2014	
		1 099 000	3,00000	2015	

ATTENDU QUE l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 026 000 \$ de la Municipalité de Champlain soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

QUE demande soit faite à ces dernières de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉ unanimement

2010-03-040

RESOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Champlain souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 026 000 \$:

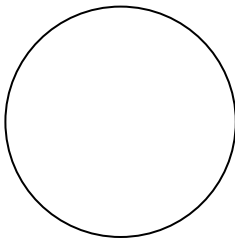
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2002-05 (2003-02)	1 552 000 \$
2002-06	216 000 \$
2006-02	70 246 \$
2008-02	36 100 \$
2008-04	24 200 \$
2008-05	127 454 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 026 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 16 mars 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins du Sud Des Chenaux
945, rue Notre-Dame
Case postale 26
Champlain (Québec) G0X 1C0;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Champlain, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ unanimement

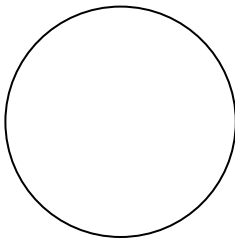
2010-03-041

RESOLUTION DE COURTE ECHEANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 026 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 2002-05 (2003-02) 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04 et 2008-05, la Municipalité de Champlain émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 16 mars 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

règlements d'emprunt numéros 2002-05 (2003-02), 2002-06, 2006-02, 2008-02, 2008-04 et 2008-05, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-042

VENTE POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Chartier
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

QU'une lettre soit adressée aux propriétaires du 223, rue Notre-Dame et du 1266, rue Notre-Dame afin de les aviser que leur propriété sera soumise à la procédure de vente pour défaut de paiement des impôts fonciers. Ces propriétaires n'ont pas donné suite à l'avis qui leur avait été adressé.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-043

MODIFICATION DE LA RESOLUTION NUMERO 2009-11-206

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du décret 316-96 pour le lieu d'enfouissement de Champlain a été présentée au MDDEP ;

CONSIDÉRANT que lors de l'étude de la demande, les représentants du MDDEP nécessiteront des informations supplémentaires pour afin de compléter le dossier ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Champlain juge pertinent d'autoriser la RGMRM et le Consultant Enviroconseil à fournir les informations nécessaires aux représentants du MDDEP afin d'accélérer le traitement du dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la résolution numéro 2009-11-206 adoptée par le conseil municipal de Champlain soit modifiée par l'ajout du texte suivant :

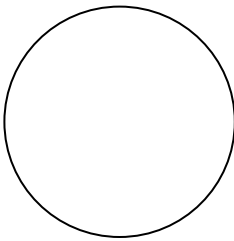
« Que la municipalité mandate aussi la RGMRM et le Consultant enviroconseil pour fournir toute information complémentaire que les représentants du MDDEP pourront demander dans le cadre de la demande de modification du décret 316-96 pour le Lieu d'enfouissement de Champlain. »

ADOPTÉ unanimement

2010-03-044

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Patry
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité fasse l'achat d'un poste informatique qui sera mis à la disposition de l'inspecteur en bâtiment. La compagnie Infoteck de Shawinigan fournira le matériel nécessaire pour la somme de 1 715,52 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-045

**CONGRES DE LA CORPORATION DES OFFICIERS
MUNICIPAUX DU QUEBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser monsieur Martin Lessard, inspecteur municipal, à participer au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 22, 23 et 24 avril prochain, au Fairmont Le Manoir Richelieu, La Malbaie.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-046

**CONGRES DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUEBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

D'autoriser monsieur Jean Houde, directeur général, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai prochain, à Québec.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-047

**RESOLUTION D'APPUI AUX AMIS DE LA VALLEE DU
SAINT-LAURENT**

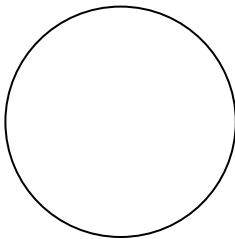
ATTENDU que le Saint-Laurent est, pour le Québec, sa plus grande RICHESSE, naturelle, historique, culturelle, et sa RESSOURCE la plus importante pour garantir son développement, économique et humain ;

ATTENDU que les Québécois sont attachés au Saint-Laurent, qu'ils en sont fiers, qu'il fait partie d'eux-mêmes depuis toujours et pour toujours ;

ATTENDU que le Saint-Laurent est unique, important et aimé ;

ATTENDU que le Saint-Laurent a besoin d'un STATUT qui le met en évidence, qui le protège et qui pousse à le développer plus fortement dans tous ses potentiels exceptionnels ;

ATTENDU que c'est le statut de PATRIMOINE NATIONAL qui consacrera le mieux le Saint-Laurent comme la richesse et la ressource exceptionnelle qui nous a été léguée et grâce à laquelle nous pouvons faire progresser la vie et le développement partout au Québec ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national dans le cadre de la Politique nationale de l'eau déposée en 2002 ;

ATTENDU qu'au-delà de cette reconnaissance, il faudra que des ORIENTATIONS soient données, que des POSSIBILITÉS soient ouvertes, que des RÈGLES soient énoncées, aptes à favoriser, tant nationalement que régionalement et au niveau municipal, un respect, une mise en valeur et un recours au Saint-Laurent à la hauteur de son statut de patrimoine national ;

ATTENDU que les villes et les municipalités riveraines du Saint-Laurent devront pouvoir disposer des POUVOIRS, des MOYENS et des RESSOURCES leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction comme l'aménagement du territoire riverain, le zonage des rives, la création de parcs riverains, le développement de loisirs riverains et aquatiques, etc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Chartier

QUE le conseil de la Municipalité de Champlain apporte son appui et sa collaboration à l'organisme Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent dans son action visant à la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec et invite le gouvernement du Québec à y procéder sans plus attendre ;

QUE le conseil de la Municipalité de Champlain demande que cette reconnaissance entraîne l'attribution aux villes et aux municipalités riveraines du Saint-Laurent des pouvoirs, des moyens et des ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-048

PUBLICATION D'UNE ANNONCE DANS LE CAHIER SPECIAL DU NOUVELLISTE «MRC DES CHENAUX»

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry

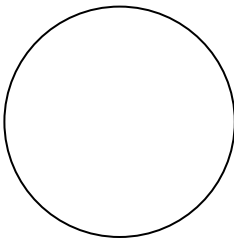
QUE la Municipalité de Champlain défraie le coût d'une annonce dans Le cahier spécial du Nouvelliste consacré à la MRC des Chenaux.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-049

CUISINE COLLECTIVE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Patry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain participe à la mise sur pied d'une cuisine collective en versant une somme de 200,00 \$.

ADOPTÉ unanimement

2010-03-050

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Jean-Robert Barnes, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier